Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_03-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_03

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 11 février**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 05 février 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 21
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 05 février 2026

****

Présents : Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, Mme LEGROS Marie-Noëlle, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme BAUDOIN Nadine, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. DENOUAL Jean pouvoir à M. LEMENANT Yannick, M. LEGRAND Jean-Luc pouvoir à M. COCHARD Alain, Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noëlle, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : Mme GIROUX Yolande, Adjointe.
Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, M. LE BESCO Joël, Maire ne prend pas part au vote.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_03-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

26-03)COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET DU SERVICE ACCUEIL PETITE ENFANCE

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29, relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Financier Unique,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Financier Unique,
VU la délibération n°21-152 du 29 septembre 2021 approuvant la mise en place du compte financier unique et d'appliquer par conséquence et par anticipation la nomenclature M 57 à compter de l'exercice 2022 pour le budget principal de la commune et ses budgets annexes tenus en comptabilité M 14,
*VU l'avis favorable de la commission **« Finances »** réunie le 28 janvier 2026,*

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025,
CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives,
CONSIDERANT que le Compte Financier Unique, établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Combourg) – et le comptable (le Service de Gestion Comptable de Dol de Bretagne),
CONSIDERANT que Madame Yolande GIROUX, Adjointe aux Finances, a été désignée pour présider la séance,
CONSIDERANT que Monsieur Joël LE BESCO, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Yolande GIROUX pour le vote du Compte Financier Unique,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 du Service Accueil Petite Enfance, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_03-DE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	491 272,39 €	491 272,39 €	7 788,00 €	4 916,55 €	499 060,39 €	496 188,94 €
Résultat de l'exercice	0,00 €		-2 871,45 €		-2 871,45 €	
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 344,53 €	0,00 €	4 344,53 €
Résultat de clôture	0,00 €		1 473,08 €		1 473,08 €	
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	491 272,39 €	491 272,39 €	7 788,00 €	9 261,08 €	499 060,39 €	500 533,47 €
Résultat définitif	**0,00 €**		**1 473,08 €**		**1 473,08 €**	

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ADOPTER** le Compte Financier Unique CFU 2025 du budget du Service Accueil Petite Enfance tel que présenté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Pour le Maire, par application de l'article L. 2121-14 du CGCT

Y. GIROUX, Adjointe aux Finances